

Les cahiers de Bénerville

Bulletin Municipal - Bénerville-sur-Mer



JUIN 2023
NUMÉRO 6



ÉDITORIAL

Chères Bénervillaises, Chers Bénervillais,

L'été arrive avec son lot de satisfactions, de joies, de rencontres, de réunions familiales, de vacances souvent pour beaucoup d'entre nous. Ce bon côté des choses ne doit pas cacher une autre réalité à savoir un nombre malheureusement plus important d'incivilités ; elles existent bien entendu en temps normal mais en période estivale le constat est alarmant avec une recrudescence qui s'accroît d'année en année. On le voit pour les déchets. Il faut bien respecter le calendrier de collecte que chaque foyer a reçu et les consignes de tri et la conteneurisation ; c'est important pour l'environnement et pour les coûts. A ce sujet, signalons cette obligation de tri des biodéchets qui sera effective, en principe, au 1^{er} janvier 2024 ; précisons également que, vu les tonnages fortement en baisse, la collecte séparée des papiers va beaucoup évoluer et vous pourrez bientôt les mettre avec tous les recyclables (bac jaune). Une autre incivilité doit être signalée et tout aussi insupportable : les déjections canines et le vagabondage des chiens, sur la plage ou sur le domaine public ; c'est gênant et préjudiciable à tout point de vue ; la liberté est bien sûr de règle mais quand on constate certaines dérives mettant en jeu la salubrité publique ou la sécurité publique, c'est intolérable, et nos agents seront là pour rappeler à l'ordre les propriétaires.

Nous sommes très souvent interpellés au sujet de la fibre optique ; les progrès sont réellement sensibles mais il existe des problèmes difficiles à résoudre notamment dans les maisons ou résidences anciennes ; les travaux de génie civil sont parfois lourds mais je crois que nous sommes sur la bonne voie ; la fin du réseau cuivre poussera les derniers réfractaires à franchir le pas.

Je voudrais finir sur une note optimiste. Notre budget est très favorable aux investissements avec des possibilités pour la voirie, la rénovation de bâtiments... Nous vous tiendrons informés de ces investissements.

D'ici là, passez un bel été.

Profitez-en bien !

Toujours à votre disposition,

Jacques MARIE

E	p. 2	Aperçu du semestre
R	p. 2-3	Culture, fêtes et cérémonies
I	p. 4	Budget de la commune
A	p. 5	Aménagements et entretien
M	p. 6	Dates à retenir
M	p. 7	Un nom, une rue Pierre Roucher
O	p. 8	Le CEFP « Les Caillouets »
S	p. 9-10	Place aux associations
	p. 11	A.D.M.R.
	p. 12	Informations pratiques

Aperçu du semestre

La photographie qui ouvre ce nouveau numéro de notre bulletin municipal nous invite à contempler cette belle dune qui pousse et se développe dans le respect de l'environnement et de la préservation de la biodiversité. La deuxième photographie nous permet d'admirer la floraison des plantes sauvages introduites dans le cimetière pour éviter l'utilisation de produits phytosanitaires. Nous espérons que l'été qui vient n'entraînera pas de sécheresse excessive.

DÉCÈS DE FRANÇOIS LEFORT

Nous avons la tristesse de vous faire part du décès de François Lefort qui a travaillé de nombreuses années au sein des services techniques de la commune. Il avait pris sa retraite il y a 6 ans.

D'une grande gentillesse, toujours disponible, et avec un grand sourire, il était apprécié de tous. Il s'occupait, tous les ans, de la cuisson des grillades au feu de bois, lors de la brocante municipale.

Nous adressons toutes nos sincères condoléances à sa famille.



Culture, fêtes et cérémonies

OUVERTURE DU PARC CALOUSTE-GULBENKIAN

Le lundi 1^{er} mai, le parc a ouvert ses portes au public. L'entrée était gratuite et, selon la tradition, un brin de muguet fut offert aux visiteurs pour cette occasion.

Au sein de l'arboretum construit par le paysagiste Achille Duchêne pour Calouste Gulbenkian, sur le versant sud du Mont Canisy, le parc offre une parenthèse de verdure calme et sereine.

Le 3 juin, le « rendez-vous aux jardins » a été l'objet de visites guidées et d'ateliers organisés par le service des espaces verts.



PIERRES EN LUMIÈRE

Le dimanche 13 mai a eu lieu, comme chaque année, la soirée Pierres en Lumières qui fêtait, cette année, les onze ans de cette animation dans les églises du Pays d'Auge. L'église Saint-Christophe, illuminée par des spots et des bougies, a accueilli de nombreux visiteurs pour des visites commentées par les membres de l'association APPB.



Le Fournil de Bénerville

Boulangerie - Pâtisserie

02 31 81 37 37

CONFÉRENCE

Le vendredi 19 mai, Jean-Claude Lehmann a donné au cinéma L'Am-biance de Blonville-sur-Mer, une conférence ayant pour thème « Progrès technique et évolution de la société ». Un regard sur le passé peut-il nous éclairer sur ce que nous vivons aujourd'hui ?



Jean-Claude Lehmann est normalien, docteur ès sciences, professeur titulaire de physique à l'Université Pierre et Marie Curie et à l'École Supérieure d'Optique (1968-1981), chercheur au sein du laboratoire Kastler-Brossel de l'École Normale Supérieure, Médaille d'Argent du CNRS, deux fois lauréat de l'Académie des Sciences, directeur scientifique du CNRS, directeur du département mathématiques et physique de base (1981-1988), directeur de la recherche du Groupe Saint-Gobain (1988-2005). Il est également président d'honneur de l'association des anciens élèves de l'École Normale Supérieure, membre fondateur et président honoraire de l'Académie des technologies et officier de la Légion d'Honneur.

Avec une approche très pédagogique, pendant une heure, Jean-Claude Lehmann a captivé les 50 personnes présentes et a répondu aux questions posées. À l'issue de la conférence, un pot amical a réuni les participants.



Le 28 mai et le 3 juin, dans le cadre d'une escapade nature organisée par le Département du Calvados, une découverte des orchidées du Mont-Canisy a été proposée aux visiteurs.

COMMÉMORATION DE L'ARMISTICE DE LA GUERRE DE 1939-1945

Le lundi 8 mai, devant le Monument aux Morts, a eu lieu la cérémonie de commémoration de l'armistice de la guerre de 1939-1945, en présence des personnalités et des associations des anciens combattants.



AUTO LM - ENTRETIEN MÉCANIQUE :

Pneus, révisions, batteries, freins, contrôles techniques, échappements...
Lavage dernière génération intérieur / extérieur
à disposition ou par professionnels

DEVIS GRATUITS

STATION AVIA - OUVERT 7/7

LE BUDGET DE LA COMMUNE

Le conseil municipal du 14 avril 2023 a adopté le compte administratif 2022. C'est la dernière fois que ce compte est présenté selon le référentiel budgétaire et comptable M14 ; le nouveau référentiel M57 est appliqué depuis le 1^{er} janvier 2023 dans notre commune. Il faut souligner que ce changement a nécessité beaucoup de travail, d'investissement, de mises au point en plus d'une formation très efficace assurée par les services fiscaux. Nous les remercions vivement pour leurs conseils et leur efficacité. Nous avons beaucoup apprécié l'aide importante du conseiller fiscal mis à la disposition de nos communes. Cette évolution importante de la comptabilité publique s'accompagne cette année du transfert du budget du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) dans le budget général, simplification bienvenue qui ne remet pas en cause, bien entendu, l'aide sociale.

Quelques chiffres clés pour 2022 :

- Dépenses de fonctionnement : 1 140 434 €.
- Recettes de fonctionnement : 1 231 658 €.
- Budget d'investissement : 187 370 €.

Les dépenses de fonctionnement ont augmenté assez sensiblement par rapport à l'année précédente et les recettes de fonctionnement ont augmenté à peu près dans les mêmes proportions. L'excédent de fonctionnement de 91 224 euros semble plus faible que celui du budget précédent (146 436 euros) ; la réalité est tout autre puisque se pose toujours le problème du report de la perception de certaines sommes dues à notre collectivité ; c'est un souci récurrent mais il est particulièrement marqué cette année. On peut citer une partie des redevances des concessions de plage, le remboursement de frais par une autre collectivité, les sommes en attente (en notre faveur) liées à des sinistres, un reliquat de dotation, un complément de recettes du stationnement payant... ce qui représente un total d'environ 160 000 euros. L'excédent réel devrait donc être beaucoup plus important pour l'année 2022. C'est de bon augure et le report de ces sommes permettra de futurs investissements. Aucune remarque particulière n'a été émise par nos autorités de tutelle et en particulier la Cour des Comptes. La commune n'a plus d'endettement ce qui donne éventuellement une capacité d'emprunt pour les futurs

projets. Le Trésor Public note : « La commune dispose au 31/12/2022 d'une trésorerie importante correspondant à environ 10 mois de dépenses réelles. Le ratio est très bon ».

Le maître mot pour les dépenses est toujours extrême vigilance. Malheureusement certaines sont incontrôlables comme le fonds de péréquation ou la contribution au fonds de compensation. D'autres sont difficiles à maîtriser : dépenses de carburants avec des prix qui évoluent beaucoup, dépenses énergétiques avec une évolution aléatoire des coûts, frais de contentieux, frais d'entretien de la plage et de la voirie... Pour les charges de personnel, il faut prendre en compte l'amélioration de la prévoyance et le recrutement d'un agent de surveillance de la voie publique. La contribution de la commune à la dette de l'État s'accroît toujours et le reversement imposé à notre collectivité continue de progresser régulièrement et cela depuis des années.

Nos recettes ont augmenté sensiblement ; cependant la dotation allouée par l'Etat, malgré les promesses, continue sa chute (- 7 400 euros) ; la dotation de solidarité rurale s'est un peu améliorée. Les rentrées fiscales (taxe foncière et taxe d'habitation) progressent grâce aux nouveaux logements et aussi à la revalorisation des valeurs locatives ; la taxe de séjour perçue surtout sur les locations saisonnières continue à augmenter, la taxe d'aménagement versée par les résidents ayant entrepris des travaux a progressé également ; les droits de mutation lors des transactions immobilières augmentent encore. Les redevances de stationnement et les forfaits de post stationnement ont connu une forte évolution.

Le bilan permet d'envisager l'avenir avec optimisme et de préparer sereinement les investissements indispensables à notre territoire comme par exemple les travaux de voirie, de rénovation de notre patrimoine, d'entretien et de remplacement de l'éclairage public, de rénovation thermique, d'équipements publics,...

Nous sommes toujours à votre disposition pour toute demande de précisions sur notre budget.



Aménagements et entretien

TRAVAUX

Radars pédagogiques

Afin de limiter les vitesses excessives, deux radars pédagogiques ont été installés dans la côte de la départementale 513 (un dans chaque sens).



EAUX DE BAINNADE

Pour cette saison, les eaux de baignade sont classées, par l'Agence Régionale de Santé de Normandie, au niveau « Excellent » pour notre plage.

Rappel des dates d'interdiction

Esch&ri

BICYCLETTE ÉLECTRIQUE

Après l'achat d'un véhicule électrique pour les services techniques, la commune a acquis une bicyclette électrique pour les déplacements de l'Agent de Surveillance de la Voie Publique (A.S.V.P.).



HAIE BOCAGÈRE

À Bénerville, dans le Parc Calouste Gulbenkian, l'Association Bossy-Sévert avec le soutien de la Communauté de Communes, a planté 505 arbres pour former une haie bocagère dont on pourra admirer le plein développement d'ici trois ans.



COMPOSTAGE

Le compostage, c'est facile ! 30% des déchets que nous produisons sont transformables en compost. La Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie met à disposition plusieurs solutions pour permettre de pratiquer le compostage chez vous : le composteur de jardin, le lombricomposteur pour appartement ou le composteur collectif pour résidence. A partir du 1^{er} janvier 2024, le compostage sera obligatoire. S'adresser au Centre de collecte des déchets, chemin du Roy 14800 Touques, du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h.

LE COMPOSTAGE
C'est facile !

Bonne nouvelle !
En appartement,
en résidence ou en maison,
il y a toujours une solution !

ADOPTÉZ UN COMPOSTEUR

30% de vos déchets ménagers peuvent être valorisés par le compostage.

coeurcote fleurie.org
f in @

Bénerville-sur-Mer | Blonville-sur-Mer Deauville | Saint-Arnoult
Saint-Gatien-des-Bois | Saint-Pierre-Azif | Touques | Tourgeville
Trouville-sur-Mer | Vauville | Villers-sur-Mer | Villerville

cœur côte fleurie
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

VOUS HABITEZ UNE MAISON AVEC JARDIN ?

À vous le **composteur individuel**, que vous alimenterez en déchets verts et épluchures, combinés à des matières sèches, pour obtenir un engrais naturel idéal pour enrichir vos sols !

VOUS HABITEZ EN APPARTEMENT ?

Deux solutions s'offrent à vous :

- Le **seau à compost** qui vous permettra de récolter vos déchets de cuisine d'origine végétale, pour ensuite alimenter un composteur collectif.
- Le **lombricomposteur**, garanti sans odeur ! Épluchures de légumes, coquilles d'œufs, papiers essuie-tout, marcs de café... viendront nourrir les lombrics. À la clé, une récolte régulière de lombrithé, un super fertilisant liquide et naturel.

VOUS HABITEZ EN RÉSIDENCE ?

Le **composteur collectif** pour résidence.

02 31 88 5000
Centre de collecte des déchets
Rue du chemin du Roy
(à côté de Mr. Bricolage) - 14800 TOUQUES

coeurcote fleurie.org
f in @

Bénerville-sur-Mer | Blonville-sur-Mer Deauville | Saint-Arnoult
Saint-Gatien-des-Bois | Saint-Pierre-Azif | Touques | Tourgeville
Trouville-sur-Mer | Vauville | Villers-sur-Mer | Villerville

cœur côte fleurie
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES



*Dates
à retenir
En 2023*

5 juin :

Commémoration de l'opération « Neptune »

17 au 19 juin :

Triathlon international de Deauville

25 juin :

La Normandie

22 juillet :

Fête de la Saint-Christophe
(retraite aux flambeaux, feu d'artifice, bal)

23 juillet : Fête de la Saint-Christophe (messe)

30 juillet : Brocante

23 août :

79^{ème} anniversaire de la libération de Bénerville-sur-Mer

25 Août :

Nuit des étoiles

2 septembre : Repas de fin de saison

17 septembre : Journées Européennes du Patrimoine

17 septembre : « Les 21 kms mer, monts et marais »

11 novembre : Cérémonie du souvenir

18 et 19 novembre : Marathon international

16 décembre : Goûter de Noël



SOCIÉTÉ DE DÉFENSE DES ANIMAUX DE LA CÔTE FLEURIE REFUGE DU VERT BUISSON (SDAC)

L'association est jumelée à la fourrière animale de la Communauté de Communes Coeur Côte Fleurie. La fourrière recueille les animaux errants perdus et les garde pendant une semaine. Si, à la suite de cette période, le propriétaire de l'animal n'est pas retrouvé, celui-ci est placé au refuge de la SDAC afin d'être adopté. Cette société a financé les travaux d'agrandissement du refuge animalier de Touques. Le cinéaste Claude Lelouch en est le parrain. Le vendredi 7 avril, une visite officielle de l'extension a été réalisée.

Adresse : Chemin du Calvaire - 14800 Touques

COMMENT RECONNAÎTRE UN ANIMAL ÉGARÉ ?



Est considéré comme divaguant tout chien qui, en dehors d'une action de chasse ou de garde d'un troupeau, n'est plus sous la surveillance effective de son propriétaire ou de la personne qui en est responsable, à une distance de plus de 100 mètres, ainsi que tout chien semblant abandonné et livré à lui-même.

Est considéré comme divaguant tout chat dont le propriétaire n'est pas connu et qui est saisi sur la voie publique ou sur la propriété d'autrui ou tout chat identifié trouvé à plus de 1 000 mètres du domicile de son maître et qui n'est plus sous la surveillance immédiate de celui-ci.



J'AI DÉCOUVERT OU PERDU UN ANIMAL : QUI DOIS-JE CONTACTER ?

- ▶ **La mairie de votre domicile.**
- ▶ **Les services de Police ou de Gendarmerie**
appelez le 17.
- ▶ **La fourrière animale** (pendant les horaires d'ouverture)
Appelez le 02 31 88 09 15.
- ▶ **Les services vétérinaires.**



Notre signalement permettra de localiser l'animal en question et ainsi de pouvoir le récupérer avant de le transporter à la fourrière animale. Il sera ensuite identifié afin de pouvoir contacter ses propriétaires ou le proposer à l'adoption.



LILO Z'ENFANTS

Club pour enfants

Ouvert tout le mois de juin de 9h30 à 20h00
Week-end de 9h30 à 20h - Semaine de 13h à 19h
Tout l'été de 9h à 21h



Promenade Yves Saint-Laurent- Plage de la Garenne - 14910 BENERVILLE-SUR-MER - www.parc-lilo-zenfants.com

Un nom, une rue - Pierre Roucher

Nous poursuivons notre rubrique destinée à faire revivre des personnalités dont le nom a été attribué à une voie de notre commune.

Voici le récit de la vie de Pierre ROUCHER, réalisé avec la contribution d'Alain ROUCHER que nous remercions chaleureusement.

François Pierre ROUCHER est né 17 octobre 1864 à Moulins (Aisne). Il est le fils de Henry ROUCHER (1834-1912), inspecteur des Contributions directes du département de la Seine et de Françoise REYNARD de TREVoux (1839-1914) son épouse.

Second d'une fratrie de 10 enfants, il fait des études de droit. Docteur en droit et licencié ès Lettres, il devient avoué près le Tribunal de Lisieux jusqu'en 1922 et avocat au barreau de Pont-l'Évêque.

Il se marie le 30 juillet 1886 à Chalon-sur-Saône (Saône-et-Loire) avec Isabelle FONTANEZ. Ils ont dix enfants dont une fille Marie Marthe Augustine, née le 14 avril 1891 à Lisieux, (dont nous aurons l'occasion de reparler dans un prochain numéro de votre bulletin municipal).

Domicilié à Lisieux, il possède une résidence à Bénerville.

Le Maire

Élu conseiller municipal dans la liste de monsieur Souverbielle en mai 1912, il est répartiteur adjoint (pour les impôts communaux) pour l'année 1913 et répartiteur titulaire de 1914 à 1919.

Après l'exposé du Receveur Municipal sur les difficultés financières de la commune et sollicité par ses collègues du conseil municipal, le 14 juin 1917, il consent un prêt personnel de 1500f pour une durée de trois ans, qui sera prolongé ultérieurement de deux ans.

Il est élu comme maire, par 9 voix sur 10, par ses collègues du conseil municipal au renouvellement du 10 décembre 1919.

Il fait apposer une plaque commémorative en marbre dans la mairie pour les soldats de la commune morts pour la France. Cette plaque est maintenant placée dans la nef de l'église Saint-Christophe. Grâce à une souscription faite sur la commune, il fait également ériger un monument commémoratif aux soldats de la commune morts pour la France dans le cimetière, sous l'abside de l'église. C'est l'actuel monument aux morts installé sur le parking en face de l'église. L'inauguration en présence du préfet, du sous-préfet, du sénateur, du député, du conseiller général est précédée d'une messe dans l'église Saint-Christophe et suivie d'un banquet offert aux démobilisés à l'Hôtel de la Plage.

Très impliqué dans l'assistance aux vieillards, aux femmes en couches, aux écoliers nécessiteux, aux familles nombreuses, il crée un bureau de bienfaisance pour la commune.

Il fait mettre en place une assurance contre les accidents et les risques de responsabilité civile dans l'exécution de leur exercice pour les employés communaux. Il fait également assurer l'église et son mobilier.

S'appuyant sur ses curiosités artistiques (église), ses curiosités naturelles (plage, roches madréporiques, Mont Canisy, pro-

menades), ses moyens de communication, ses moyens de logement (Hôtel de la Plage, Café du Bel Air, villas et appartements loués en meublés), sa fréquentation, sa distribution d'eau potable, il prépare le dossier permettant à la commune d'être classée station balnéaire et donc de percevoir une taxe de séjour. Par décret du 15 avril 1921, ce classement est accordé.

Conscient que la vitesse excessive des véhicules sur la route nationale constitue un danger permanent, il fait mettre en place deux cassis sur cette route.

Il fait réaliser des travaux dans la nef et l'abside de l'église afin d'empêcher l'eau de pluie de pénétrer à l'intérieur.

Il fait remplacer les deux bancs situés sous le porche et restaurer la cloche.

Il est réélu maire, le 17 mai 1925, par 8 voix sur 9.

Il fait installer trois panneaux d'affichage communal (un près de la Mairie, et deux à la Garenne).

L'école et le logement de l'instituteur lui doivent l'installation d'une fosse septique, des travaux d'assainissement, de peinture intérieure et extérieure, d'installation de l'électricité.

Il met à l'étude un projet de classement de l'église comme monument historique et dépose la demande, « en raison de son ancienneté, de son style et des richesses artistiques qu'elle renferme ».

Durant son mandat, son épouse décède à Deauville, le 21 janvier 1926. Il décède deux ans après le 16 février 1928, à l'âge de 63 ans, à Lisieux.

Le 25 février 1928, lors de la session extraordinaire du conseil municipal, monsieur GUICHE (adjoint au Maire) salue sa mémoire : « Titulaire d'une charge très importante, Monsieur ROUCHER était très connu dans la région. Sa haute compétence au point de vue juridique, sa parfaite connaissance de la commune, son dévouement comme administrateur et surtout son extrême probité lui avaient valu la confiance des habitants de Bénerville, et aux élections de 1924, il avait été réélu à la presque unanimité des suffrages. Monsieur ROUCHER aimait sa petite commune de Bénerville et il n'a cessé de travailler à sa prospérité jusqu'au jour où la maladie est venue le terrasser en pleine force, en pleine activité intellectuelle et physique. Il disparaît, jeune encore, laissant son œuvre inachevée, mais on peut dire qu'il a bien mérité de la commune et les habitants garderont pieusement sa mémoire. ». Il adresse à sa famille l'expression de ses vives et sincères condoléances et décide de faire célébrer un service funèbre en l'église de Bénerville et convier tous les habitants à y assister.

Dans la session extraordinaire du 16 mars 1928, Monsieur GUICHE (Maire) donne lecture d'une lettre de MM. BOREL frères, qui, pour perpétuer la mémoire de Monsieur Pierre ROUCHER, consentent à donner son nom à l'avenue de leur lotissement dans les terrains CHASSEL, actuelle rue Pierre ROUCHER. Monsieur René HOINVILLE est chargé de commander la plaque et de la faire apposer.



Le CEFP « Les Caillouets », 60 ans d'histoire en 2023



Le Centre Éducatif et de Formation Professionnelle « Les Caillouets » a ouvert ses portes en mai 1963 pour accueillir des jeunes filles placées par l'assistance publique du département de La Seine. C'était alors une école ménagère pour jeunes filles. L'établissement, au fil des années, va évoluer tant sur les structures d'hébergement et la prise en charge au quotidien des jeunes filles que sur les formations proposées.

Soixante ans plus tard, nous pouvons noter quelques changements. L'établissement dépend toujours de l'aide sociale à l'enfance de la ville de Paris. Mais, depuis janvier 2022, il s'est ouvert à la mixité, avec, pour commencer, l'accueil de 10 jeunes hommes sur la structure du manoir, avant d'emménager, en septembre, dans le bâtiment B (grand bâtiment édifié lors de l'ouverture du centre, qui a connu une restructuration en 1990, avec la création de deux espaces de vie) avec 11 jeunes par étage. Le second étage du manoir accueille désormais 10 jeunes femmes.



Le CEFP s'est aussi ouvert au fil du temps sur l'extérieur. En effet, il existe deux maisons situées à Deauville accueillant chacune 5 jeunes femmes ainsi qu'une maison et des studios annexes accueillant 12 jeunes (4 filles et 8 garçons) à Touques. L'effectif global est donc de 54 jeunes âgés de 14 à 21 ans. Le CEFP est ouvert toute l'année. Les jeunes sont pris en charge au quotidien par des éducateurs spécialisés, des moniteurs-éducateurs, des AES (accompagnant éducatif et social) qui les accompagnent dans leur projet d'insertion socio-professionnel, toujours en accord avec les services placeurs. Des maîtresses de maison assurent l'entretien des groupes de vie.



Le CEFP « Les Caillouets » a la spécificité d'être un centre de formation et d'avoir son école en interne. Plusieurs formations sont proposées : le CAP AEPE (assistant éducatif petite enfance), le CAP PSR (production service en restauration), la certification agent de restauration et la certification ADVF (aide de vie aux familles). Une classe de FLE (français langue étrangère) permet l'apprentissage du français tant à l'oral qu'à l'écrit et une classe d'orientation permet d'asseoir les bases en français et mathématiques et de travailler l'orientation scolaire. Quelques jeunes sont inscrits dans les lycées professionnels. Les locaux ont été adaptés pour permettre la mise en pratique professionnelle. Pour les stages, un réseau de partenariat s'est construit au fil des années et permet d'offrir un panel de lieux différents, sur un territoire compris entre Cabourg, Lisieux, Honfleur et la Côte fleurie.

L'insertion socio-professionnelle est un des objectifs pour chacun des jeunes accueillis

Les formateurs adaptent les programmes en fonction des aptitudes de chacun afin de leur donner un maximum de chance de réussir. Le suivi individualisé reste primordial.



Place aux associations



Les Amis du Mont Canisy

Les Amis du Mont Canisy s'apprêtent d'ores et déjà à satisfaire les nombreuses demandes de visite du site avec ses fortifications et la fameuse galerie souterraine de 220 m.

Les visites de ce site historique de Bénerville sont programmées par le site In Deauville.

Association pour la Préservation du Patrimoine de Bénerville (APPB)



L'APPB a organisé, pour les fêtes de fin d'année, un très beau récital de piano par Antoine de Grolée (lauréat du concours Long Thibaud en 2007 et finaliste du concours Chopin sur instruments historiques en 2018), le vendredi 30 décembre 2022, dans l'église Saint-Christophe.

Un public très nombreux est venu écouter ce récital dont le programme comportait des œuvres de Bach, Schubert et Chopin. Antoine de Grolée a été très largement applaudi.

Cette année encore, l'association réalisera une exposition au dos des cabines de plage. Le thème retenu est « L'instruction à Bénerville ». Ces panneaux retraceront l'histoire de l'école communale de Bénerville, illustrée par des documents d'archives, ainsi que l'histoire des Caillouets – cette villa, située sur le mont Canisy, est devenue un centre de formation éducative et professionnelle. Nous mettons ce dernier à l'honneur, à l'occasion de ses soixante années d'existence. » (Cf. en page 8). L'inauguration de cette exposition aura lieu le samedi 8 juillet à 11h sur la plage devant l'Office de Tourisme de Bénerville-Tourgéville.

L'assemblée générale aura lieu le samedi 5 août à 17h30, à la Maison des Loisirs de Bénerville.



LES VÉLOS DE BLONVILLE



EXPOSITION ET VENTE DE VELOS ELECTRIQUES

15 bld Marcel Lechanteur 14910 Blonville-sur-mer

VENTE - ENTRETIEN - LOCATION

Informations au 02 79 01 16 83 ou sur www.lesvelosdeblonville.fr

Association pour la Mémoire des Combattants de la Brigade Piron

L'Association pour la Mémoire des Combattants de la Brigade Piron a officiellement été créée le 11 avril 2023 lors d'une assemblée constitutive réunie dans la mairie de Bénerville-sur-Mer. L'objet de l'association est de perpétuer la mémoire des combattants du 1^{er} Groupement Indépendant Belge, connu sous le nom de Brigade Piron, pour leur participation à la Bataille de Normandie dans le cadre de l'opération « Paddle », mais également d'œuvrer à l'édification d'un mémorial à Auberville permettant d'entretenir leur souvenir.

Elle coordonnera les commémorations en leur honneur et favorisera le développement du devoir de mémoire. Elle s'engage aussi à mener toutes actions en ce sens en particulier auprès des plus jeunes afin de concourir à leur formation civique.



Association Loisirs et Culture de Bénerville (LCB)

L'assemblée générale de l'association a eu lieu le samedi 15 avril à la Maison des Loisirs.

En complément des rapports du président, du trésorier et du vérificateur aux comptes, elle a permis de présenter le bilan de l'année écoulée, avec des interventions des animateurs des ateliers.

LCB propose à ses membres de participer : à une visite organisée de Giverny et Villequier le 22 juin, au triathlon (au titre de signaleurs), au concours annuel de pétanque le 8 juillet, ainsi qu'à la brocante de Bénerville.



Crêperie - Restaurant

Cuisine maison et produits locaux

4 rue du Général Leclerc

14910 Blonville-sur-mer

Réservations conseillées

02.31.87.64.07 - www.lebistrotblonvillais.fr

LES SERVICES PROPOSÉS PAR NOTRE ASSOCIATION



SERVICE ET SOINS AUX SÉNIORS

- Accompagnement à la personne : aide au lever, au coucher, aux repas, à la toilette, sorties accompagnées
- Portage de repas à domicile, courses
- Actions de prévention à la perte d'autonomie



ENFANCE ET PARENTAUTÉ

- Garde d'enfants à domicile
- Soutien à la parentalité
- Relais Petite Enfance
- Accueils collectifs



ENTRETIEN DE LA MAISON

- Entretien du linge
- Entretien du logement
- Petit jardinage



ACCOMPAGNEMENT DU HANDICAP

- Accompagnement à la personne : aide au lever, au coucher, aux repas, à la toilette, sorties accompagnées
- Portage de repas à domicile, courses

LES MODES D'INTERVENTIONS POSSIBLES

PRESTATAIRE

Ce mode est recommandé à toute personne, quel que soit son niveau de dépendance, de handicap ou besoin d'intervention à domicile.
L'ADMR est employeur des aides à domicile, c'est donc la solution la plus simple et sécurisante pour vous.

MANDATAIRE

Ce mode d'intervention s'adresse aux personnes prêtes à assumer les responsabilités inhérentes au statut d'employeur.
Vous êtes employeur mais vous déléguez les formalités administratives à l'ADMR. Vous êtes assisté par l'ADMR dans vos fonctions d'employeur mais votre responsabilité reste importante.

PERSONNEL D'INTERVENTION

L'ADMR met à votre service selon vos besoins un personnel **compétent, qualifié et formé régulièrement** (agent et employé à domicile, auxiliaire de vie sociale, jardinier, livreur de repas, Technicien de l'Intervention Sociale et Familiale, auxiliaire puériculture, éducatrice de jeunes enfants, infirmier et aide-soignant (SSIAD)).

MODALITÉS DE PAIEMENT

- Prélèvement automatique
- CESH préfinancés
- Virement bancaire
- Espèces (ce mode de paiement n'ouvre pas droit à la déduction fiscale)
- Chèque bancaire ou postal

AVANTAGES FISCAUX

Une partie des sommes versées à l'ADMR est **déductible des impôts ou font l'objet d'un crédit d'impôts** en fonction de la législation en vigueur.

Numéro d'agrément et de déclaration de services à la personne SAP/320104982

Association locale
ADMR de Villers s/Mer
 8 Rue Boulard
14640 VILLERS SUR MER
02 31 81 59 33
 villers.mer@fedet14.admr.org
www.admr14.org

Responsable de secteur
 Ingrid DESNOS

Nous vous accueillons dans nos locaux :
 Lundi, mardi, jeudi, vendredi :
 9h00 à 12h00 et 13h30 à 15h30

En dehors de ces horaires, vous pouvez laisser votre message sur notre répondeur téléphonique ou sur notre boîte mail.

Pour les week-ends et jours fériés, en cas d'urgence, un numéro de permanence est disponible de 8h00 à 19h00 au

02 31 29 59 48

ZONE D'INTERVENTION

Notre association exerce son activité sur le territoire suivant :

AUBERVILLE, BENVILLE-SUR-MER,
 BLONVILLE-SUR-MER, BOURGEAUVILLE,
 BRANVILLE, DOUVILLÉ-EN-AUGE,
 GONNEVILLE-SUR-MER, SAINT-PIERRE-AZIF,
 SAINT-YVAAST-EN-AUGE, TOURGEVILLE,
 VILLERS-SUR-MER

Informations pratiques

Mairie

2 rue du Ricoquet
Tél : 02 31 87 92 64 – FAX : 02 31 87 32 15
benerville.mairie@wanadoo.fr
Site internet : www.benerville.org

La Mairie est ouverte au public :

- le lundi de 16h à 19h
- le mardi de 14h à 17h
- le mercredi de 10h à 12h et de 14h à 17h
- le jeudi de 14h à 17h
- le vendredi de 16h à 19h

Le Maire et ses adjoints reçoivent sur rendez-vous, sur simple demande au secrétariat.

Secrétariat de la Mairie :
Géraldine CALLAND et Sophie VERGER



Police Rurale et Environnementale

2 rue du Ricoquet
Garde champêtre chef : Bertrand LE GUÉ



Services Techniques

Rue de la Garenne - Tél : 02 31 87 67 06
Les Services Techniques sont ouverts au public du lundi au jeudi de 13h30 à 14h.
Responsable : Daniel PRUDENT



Maison des Loisirs

9 avenue des Ormes - Tél : 02 31 87 66 73
Bibliothèque municipale ouverte le jeudi de 14h à 16h.

PLOMBERIE CHAUFFAGE

Didier Tribhou

Tél : 02 31 87 13 05

Port : 06 22 01 19 85

5 résidence les petites delles
14360 Trouville-sur-Mer
Tribhou.plomberie.chauffage@gmail.com

N°siret : 434 056 297

